Gazette du Palais • LA LOI • LE QUOTIDIEN JURIDIQUE

406e année - 17 mars 2017 - **n° 55** - 1,60 €

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ Entretien

Georges Holleaux

« Le terrorisme est toujours un levier politique »

Propos recueillis par Sophie Tardy-Joubert

DOCTRINE

Page 7

■ Droit fiscal

Patrick Cocheteux

La nouvelle procédure de contrôle des crédits de TVA remboursables

CULTURE

Page 14

■ Musique

Christian Baillon-Passe

Les vestiges du Chaos

Page 15

■ Ventes publiques Bertrand Galimard Flavigny Une épée pour soulager Fachoda



« Le terrorisme est toujours un levier politique » 124410

Entretien avec Georges HOLLEAUX, avocat au barreau de Paris Propos recueillis par Sophie TARDY-JOUBERT

Vêtu d'un élégant costume et d'un nœud papillon, Georges Holleaux reçoit dans de très beaux bureaux dans le XIVe arrondissement parisien. Adossé au mur d'une grande pièce ornée de moulures, il développe sa pensée point par point, la répète au besoin, tel un professeur. Il cherche le mot juste, la formulation la plus précise, quitte à ponctuer la conversation de silences. Depuis trente ans, Georges Holleaux défend les victimes de terrorisme. Il a accepté de revenir, pour Les Petites Affiches, sur les enjeux spécifiques de ces procès, de nouveau au cœur de l'actualité politique et judiciaire.

Les Petites Affiches – Comment êtes-vous devenu un avocat spécialiste du terrorisme?

Georges Holleaux - En 1988, j'ai déposé les premières plaintes avec constitution de partie civile pour des jeunes hémophiles contaminés par le virus du sida. Ces plaintes ont donné lieu, en 1992, au procès « du sang contaminé ». Il a conduit à l'incarcération du docteur Garetta, et à la condamnation des docteurs Allain et Netter, ainsi que du professeur Roux. Ce que j'ignorais, c'est que Françoise Rudetzki, victime de l'attentat du Grand Véfour en 1983, avait suivi ce procès : elle avait été contaminée lorsqu'elle avait été transfusée après l'attentat, ainsi qu'elle l'a expliqué dans son livre Triple peine. Voyant que, partant de rien, et en initiant pour la première fois en santé publique une plainte pour tromperie j'avais obtenu des résultats, elle m'a demandé de rejoindre les avocats de SOS Attentats, association qu'elle avait fondée.

LPA – Quelles affaires avez-vous traitées ?

G. H. - Après les détournements de l'Airbus en décembre 1994 et les attentats de Paris, au métro Saint-Michel notamment en 1995, j'ai été l'avocat de la quasitotalité des victimes et de SOS Attentats. J'ai ensuite été saisi par une association de victimes espagnoles de l'organisation terroriste basque ETA, pour assister les 300 victimes du commando Argala, composé de Basques français arrêtés en France et non extradables.

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com



annonces@petites-affiches.com Tour Montparnasse 33, avenue du Maine -75015 Paris Tél. : 01 42 61 56 14 gazettedupalais.com



annonceslegales@gazette-du-palais.com 12, place Dauphine - 75001 Paris Tél. : 01 44 32 01 50 le-quotidien-juridique.com



annonces@le-quotidien-juridique.com 12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris Tél. : 01 49 49 06 49 laloi.com



Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris Tél. : 01 42 34 52 34